

CHARTRE DU BÉNÉVOLE — TARMAC

Tarmac est une association loi 1901 à but non lucratif engagée dans une lutte contre l'exclusion et pour la dignité de tous.

PÔLE HABITAT	PÔLE VEILLE SOCIALE	PÔLE INSERTION
--------------	---------------------	----------------

L'association est constituée d'un **Conseil d'Administration** (orientations), de **professionnels qualifiés** et de **bénévoles**. Le bénévolat est une participation volontaire, non rémunérée et complémentaire au travail des salariés (sans s'y substituer).

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'Association Tarmac s'engage à :	Le Bénévole s'engage à :
● Information : Présenter le projet associatif, les objectifs de l'année et communiquer le règlement intérieur. ● Accueil & Intégration : Considérer le bénévole comme un acteur à part entière ; confier des missions adaptées à ses compétences et disponibilités. ● Compétences & Assurance : Assurer sa formation si nécessaire et garantir une assurance responsabilité civile.	● Respect : Adhérer aux valeurs, à la finalité et aux règles de fonctionnement de l'association. ● Écoute : Placer la personne accueillie au centre de l'action, dans le respect de ses différences (aide strictement non financière). ● Coopération & Discrétion : Collaborer avec les équipes et observer un strict devoir de réserve/discrétion (pendant et après la mission).

Note : Chaque partie peut interrompre la collaboration à tout moment en respectant un délai de prévenance raisonnable. Autorisation parentale requise pour les mineurs.

INTEGRATION

L'intégration est définitive après un entretien avec un professionnel et un membre du bureau, suivi d'un essai réussi de **quatre interventions sur site**. L'adhésion par cotisation est optionnelle. Cette charte définit les règles communes ; chaque bénévole en reçoit un exemplaire et l'atteste par sa signature.

Pour l'Association TARMAC Fait à _____, le _____ Signature :	Le Bénévole (Nom : _____) Fait à _____, le _____ Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :
---	---